



APPEL A PROJET 2020

CONTRAT DE VILLE QUARTIER DU CENTRE DE COUTRAS

Ouverture du dépôt de dossier : 16 octobre 2019



Date limite de dépôt de dossier : 31 janvier 2020

➤ Qu'est-ce que le contrat de ville ?

La Politique de la Ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle est conduite par l'Etat, les collectivités territoriales et plusieurs partenaires institutionnels dans « l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants ».

La loi de programmation pour la Ville et la Cohésion urbaine du 21 février 2014 a fait naître une nouvelle géographie prioritaire nationale recentrant les efforts des pouvoirs publics sur 1 300 quartiers en se basant sur un critère de taille et de revenu. Un quartier prioritaire est défini par la concentration de plus de 1 000 habitants ayant un revenu médian inférieur à 60% du revenu médian national pondéré à celui de l'unité urbaine.

Cette nouvelle loi prévoit l'élaboration d'un **Contrat de Ville à l'échelle intercommunale pour la période 2015-2020**. Il s'agit d'un document stratégique intégrant les enjeux et les orientations en matière sociales, économiques et urbaines (3 piliers) définies de manière partagée.

C'est ainsi qu'en juin 2014, la Communauté d'agglomération du Libournais (La Cali) comptabilisait un quartier prioritaire : le Quartier du Centre de Coutras qui s'étend principalement sur le centre-bourg et les abords de la gare SNCF et compte 1 250 habitants.

Le Contrat de ville a été signé le 10 juillet 2015 par l'État, La Cali, la ville de Coutras et 11 partenaires institutionnels qui se sont ainsi engagés à mobiliser leurs moyens propres dit « droit commun » envers le Quartier du Centre de Coutras. **Sa durée est prolongée par un avenant jusqu'au 31 décembre 2022** ; celui-ci sera signé en fin d'année 2019.

Plus d'infos sur le Contrat de Ville du Quartier du centre de Coutras :

- Périmètre du quartier www.geoportail.gouv.fr
 - Contrat de ville 2015-2020
 - Fiche d'identité du quartier (données INSEE)
 - Avenant 2020-2022 (disponible à partir de début 2020)
- } www.coutras.fr et www.lacali.fr

➤ Qu'est-ce que le Conseil citoyen ?

Le Conseil Citoyen de Coutras, signataire lui aussi du Contrat de Ville, a été reconnu par le Préfet de la Gironde le 20 avril 2015. Il est composé d'un collège d'habitants du quartier et d'un collège d'acteurs locaux et il contribue à la mise en œuvre du Contrat de Ville en se faisant le relais de l'expression citoyenne du quartier.

➤ Qu'est-ce que l'appel à projet Politique de la Ville ?

Cet appel à projet permet de bénéficier de crédits supplémentaires alloués par l'Etat (Préfecture de la Gironde), La Cali et la Ville de Coutras sur des actions bénéficiant spécifiquement aux habitants du quartier prioritaire et contribuant à la réalisation des objectifs du Contrat de Ville.

Chaque porteur de projet souhaitant intervenir sur le Quartier du Centre de Coutras doit prioritairement mobiliser les financements de droit commun des signataires du Contrat de Ville avant d'avoir recours à l'appel à projet Politique de la Ville.

Les référents Politique de la Ville peuvent accompagner le porteur de projet à identifier les dispositifs de financement de droit commun auprès de l'Etat, la Caf, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département de la Gironde, etc (voir annexe 1 : droit commun de l'Etat et de la Caf).

Le porteur de projet est également invité à solliciter les fondations qui peuvent être une aide complémentaire intéressante en fonction de leurs domaines d'intervention. Plus d'infos sur www.fondations.org

➤ Quelles orientations sociales, économiques et urbaines pour le quartier ?

Les projets présentés devront répondre à au moins un objectif opérationnel parmi les 3 piliers et tenir compte des objectifs transversaux :

PILIER COHESION SOCIALE (3 volets : social, santé, éducation) : « Une attractivité subie à transformer en attractivité choisie »		
ENJEU	ORIENTATIONS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
Social, culture, sport, loisirs		
Développement du bien-être et du mieux-vivre ensemble au sein du quartier	Lutter contre la précarité et l'isolement des habitants du quartier, particulièrement les femmes, les jeunes et les personnes âgées	Encourager et développer la participation citoyenne
		Développer l'expression de la solidarité
		Développer l'animation sociale du quartier
	Soutenir les démarches nécessaires à la vie quotidienne	
	Permettre un égal accès pour tous à la culture, au sport, aux loisirs	Favoriser l'accès aux pratiques culturelles, sportives et de loisirs
Santé		
La promotion de la santé et l'accès aux soins pour tous	Faciliter l'accès aux soins et le recours aux droits	Développer l'information sur les droits et l'accès aux soins des habitants
		Accompagner les habitants dans les démarches administratives liées aux soins

	Renforcer la prévention de la santé	Mettre en place une animation territoriale d'information et de prévention sur les questions de santé (focus sur les addictions à l'alcool, l'hygiène alimentaire, la santé mentale)
La lutte contre le phénomène de désertification médicale et l'amélioration de l'offre de soins	Développer une offre médicale de proximité suffisante et adaptée aux besoins des habitants du quartier	Soutenir la mise en réseau des professionnels de santé et des structures sanitaires et sociales
Education		
La réussite éducative pour tous les jeunes	Soutenir les parents dans leur fonction éducative	Encourager et faciliter le lien entre les parents et les structures d'accueil enfance/jeunesse Favoriser l'expression, les échanges et l'écoute pour les parents et les jeunes
	Encourager l'accès à la culture, au sport, aux loisirs, aux TIC	Sensibiliser les parents aux pratiques culturelles, sportives et de loisirs existantes pour y inscrire leurs enfants
	Favoriser la réussite scolaire des élèves du quartier	Fédérer les partenaires autour de la réussite éducative Lutter contre l'échec scolaire et le décrochage scolaire
PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI : « Un quartier avec un réel potentiel de développement économique à promouvoir et des habitants à accompagner dans leur projet professionnel »		
ENJEU	ORIENTATIONS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
L'attractivité économique du quartier et de la commune contribuant à un rayonnement économique communautaire	Favoriser l'accueil de nouvelles activités économiques à l'échelle de la commune	Soutenir la création et le développement d'activités notamment dans de nouveaux secteurs vecteurs d'emploi
	Maintenir le commerce de proximité	Pérenniser, dynamiser et diversifier le commerce de proximité
L'accès à l'emploi, particulièrement des jeunes et des femmes du quartier	Actionner les leviers en matière d'insertion, d'orientation, de formation professionnelle	Améliorer l'accompagnement des publics
		Coordonner et développer l'accès aux dispositifs d'insertion
		Développer des actions et de outils favorisant l'insertion professionnelle
PILIER HABITAT, CADRE DE VIE ET TRANQUILLITE PUBLIQUE : « Un quartier aux espaces à requalifier, urbaniser et dynamiser »		
ENJEU	ORIENTATIONS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
Un quartier attractif où il fait bon vivre	Redonner au quartier une certaine attractivité résidentielle	Impulser une intervention de renouvellement urbain
		Accompagner les habitants actuels et à venir
	Mettre en place une démarche de Gestion Urbaine de Proximité	Améliorer le fonctionnement urbain
		Veiller au maintien de la tranquillité publique

	Développer des réponses en matière de mobilité au sein du quartier, de la commune et de l'agglomération	Communiquer sur les modes de déplacement
PILIER TRANSVERSAL		
Les projets présentés devront veiller à répondre aussi aux objectifs transversaux suivants : égalité femmes/hommes, jeunesse, lutte contre les discriminations, promotion des valeurs républicaines et de la citoyenneté		

➤ Des priorités données pour l'appel à projet 2020 par l'Etat, La Cali, la Ville de Coutras et le Conseil Citoyen

Une attention particulière sera donnée aux projets favorisant : la réussite éducative et la parentalité, le lien social, la levée des freins à l'insertion (savoirs de base, accès aux soins, ...), l'accès aux droits, la médiation vers la culture, le sport et les loisirs, la citoyenneté.

➤ Des orientations complémentaires pour le public jeune

Cet appel à projet permet également de proposer des actions visant à offrir aux jeunes des quartiers prioritaires, âgés de 11 à 18 ans, un égal accès aux loisirs éducatifs, à la culture, au sport et aux vacances, pendant les périodes de vacances scolaires. C'est le programme « **Ville, Vie, Vacances** » (VVV).

Priorités d'actions :

- les projets éducatifs favorisant l'ouverture des jeunes au monde extérieur, l'apprentissage des valeurs de la République et la citoyenneté
- les séjours préparés en amont par les jeunes ou s'inscrivant dans une logique de contribution-rétribution
- les chantiers éducatifs et les projets permettant une première approche du monde du travail
- les projets pédagogiques favorisant le respect mutuel entre les filles et les garçons

Les points suivants seront particulièrement examinés lors de l'instruction des projets :

- la mixité fille/garçon dans les activités proposées
- la qualification et la mixité de l'encadrement
- l'articulation avec les dispositifs éducatifs existants visant les jeunes les plus en difficulté
- l'ouverture des structures pendant la période des vacances estivales (et notamment le mois d'août)

➤ Comment déposer un dossier ?

❖ Prise de contact avec les référents Politique de la Ville de l'Etat, La Cali et la ville de Coutras

- **Pour tout nouveau projet**, il est conseillé de prendre contact avec les référents Politique de la Ville avant le dépôt de demande de subvention afin d'échanger sur le projet et vérifier son éligibilité. Le porteur de projet peut prendre rendez-vous en adressant un mail commun à l'attention des 3 référents (coordonnées en page 8).
- **Pour une reconduction de projet**, il est conseillé d'adresser un mail commun à l'attention des 3 référents Politique de la Ville (coordonnées en page 8) pour informer de votre intention de reconduction. Un rendez-vous pourra être proposé afin de présenter le bilan de l'action et d'échanger sur les modalités de sa reconduction.

La saisie du bilan des projets 2019 sur le portail « DAUPHIN » sera ouverte uniquement du 24 février au 24 Mai 2020. En l'absence de saisie du bilan, aucune subvention pour 2020 ne sera octroyée.

❖ Dépôt du dossier de demande de subvention auprès de l'Etat, La Cali et la ville de Coutras **avant le 31 janvier 2020**

Un dossier unique doit être déposé sur le portail « DAUPHIN » usager-dauphin.cget.gouv.fr

Il est demandé au porteur de projet de :

- de ne pas attendre la date limite du dépôt pour saisir sa demande (risque de problème technique liée à l'affluence sur le portail),
- d'informer par mail les référents Politique de la Ville du dépôt du dossier sur le portail « DAUPHIN ».

Lors de la saisie, le porteur de projet doit :

- ajouter dans le titre du projet « CV COUTRAS » ou « VVV COUTRAS » selon l'orientation principale de l'action,
- saisir dans le budget prévisionnel à l'onglet Etat : « POLITIQUE-VILLE-33-GIRONDE ».

Si le porteur de projet n'a jamais été financé par le CGET et n'a pas de code d'accès au portail « DAUPHIN », il doit en formuler la demande auprès de la Mission Ville de la Préfecture (coordonnées en page 8).

❖ Nouvelles simplifications offertes par la plateforme DAUPHIN

- Les associations ayant déjà déposé une demande verront leur dossier pré-rempli. Il devra toutefois être réactualisé,
- La saisie est réduite de 9 à 3 pages,
- Le portail DAUPHIN sera connecté avec la plateforme API Entreprise ce qui évitera au porteur de projets de saisir les données connues de l'administration et de communiquer certaines pièces (budget et compte annuels de la structure, ...).

❖ Aide à la saisie

- Cellule d'accompagnement du CGET (coordonnées en page 8),
- Guide des usagers (voir annexe 2 : guide des usagers ou télécharger [guide usagers vd1.pdf](#)).

➤ Comment est instruite la demande?

A la clôture de l'appel à projet, chaque dossier fait l'objet d'une instruction conjointe entre les services de l'Etat, de La Cali et de la ville de Coutras qui étudient leur financement au regard des **critères suivants** :

- les bénéficiaires du projet sont majoritairement les habitants du quartier prioritaire,
- les objectifs qualitatifs et quantitatifs du projet sont précis et des indicateurs de suivi et d'évaluation sont prévus (nombre de personnes ciblées, répartition femme/hommes, part des habitants du quartier prioritaire, etc),
- les modalités de mobilisation des habitants et de leur participation dès la construction du projet,
- au moins un des objectifs du pilier transversal est pris en compte,
- le projet s'inscrit en complémentarité de l'offre existante localement,
- les partenaires locaux sont impliqués dans la planification et l'exécution de l'action,
- le budget de l'action est cohérent (répartition de la subvention demandée entre l'Etat et/ou La Cali et/ou la Ville de Coutras, fléchage de co-financements).

Le porteur de projet doit veiller à compléter de manière détaillée le projet afin que ces critères puissent être appréciés.

L'avis sera rendu en avril 2020. Les actions sont financées pour l'année civile et doivent donc être terminées au 31 décembre 2019. La mise en œuvre des actions doit tenir compte de ce calendrier.

Certaines actions peuvent justifier d'un étalement sur deux années civiles ou d'un report exceptionnel de réalisation au plus tard à la fin du 1^{er} semestre 2020. Le porteur de projet doit formuler cette demande auprès des référents Politique de la Ville.

➤ Quel suivi et évaluation du projet ?

Le suivi des projets sera assuré par les référents Politique de la Ville qui faciliteront la mise en œuvre des actions et veilleront à leur bonne réalisation en lien avec les acteurs locaux. L'évaluation du projet est obligatoire. Le bilan sera à déposer sur le portail « DAUPHIN » en 2021.

➤ **Les coordonnées des référents Politique de la Ville**

Préfecture de la Gironde – Mission Ville	Communauté d'agglomération du Libournais	Ville de Coutras
Dominique Sylvie DINE Déléguée de la Préfète	Bruno ROY Chargé de mission politiques de cohésion sociale	Patricia BERNARD Responsable politique de la ville
dominique-sylvie.dine@gironde.gouv.fr	broy@lacali.fr	patricia-bernard@mairie-coutras.fr
06.46.09.48.75	05.24.24.21.63	05.57.41.11.13

➤ **Les coordonnées de la Mission Ville de la Préfecture pour créer un compte sur le portail DAUPHIN**

05.56.90.65.22 - 05.56.90.62.81 - 05.56.90.62.82

➤ **Cellule d'accompagnement CGET pour toute question sur l'utilisation du portail DAUPHIN**

09.70.81.86.94